

<p>Rapport 3-9 Avis sur Plan d'actions « sécurité » lycées</p>	<p>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p>Commission Formation - Recherche Rapporteur : Stéphane Faucogney</p>	<p>Séance plénière Mardi 11 octobre 2016</p>

Dans le cadre du plan de dotation national spécifique de 50 millions d'euros de l'État pour sécuriser les établissements scolaires, la Région met en place un plan d'actions destiné à renforcer la sécurité dans les lycées.

Ce plan de la Région se fonde sur 3 axes :

- la coordination de l'action régionale via la mise en place d'un comité de pilotage et la nomination de référents sécurité,
- la formation des agents,
- une politique de travaux (2 millions d'euros affectés pour 2017 aux alarmes de confinement et aux travaux prioritaires de sécurisation).

Saluant le travail collaboratif entre la Région, les chefs d'établissements, les services de police et de gendarmerie, **le CESER insiste sur le rôle des collectivités locales et au premier chef les communes**, en matière de sécurité aux abords des EPLE.

La volonté de former les agents des lycées et du siège de la Région est à souligner. Elle doit se mettre rapidement en place notamment pour les postes d'accueil. À ce titre, il apparaît souhaitable de **bâtir un plan de formation continue** en premiers secours, à la fois en formation initiale mais aussi visant la remise à niveau des compétences et une actualisation régulière des acquis pour les agents de la région.

Le CESER encourage la Région à équiper tous les EPLE de kits de formation aux premiers secours et de défibrillateurs.

Le CESER tient à attirer l'attention sur la formation aux premiers secours. La France est en retard dans ce domaine. Le CESER est conscient du rôle dévolu au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans la formation aux gestes de premiers secours, à la fois dans les programmes des professeurs et dans le cadre du CESC (Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté) des établissements.

La Région doit user de son pouvoir d'invitation vis à vis de ses partenaires dont l'État en matière de formation dans ce domaine.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.